



Marche à suivre et conseils!

Par **Maryhag**, le **19/12/2018 à 08:53**

Bonjour à Tous,

Pas facile de me lancer, alors qui pourrait m'apporter des conseils ! de l'aide !

Sur les conseils sans cesse renouvelés de mon médecin, je dois voir un avocat pour divorcer ou me séparer, je " m'auto-détruis" a-t-il dit ! et j'en souffre !

Mais par quoi commencer ?

Mariés depuis 45 ans, notre couple est "mort", mais évidemment nous avons acquis des biens matériels et immatériels, qui doit s'en occuper ? j'ai consulté un avocat il y a plusieurs années mais j' ai laissé tomber, (découragée)

Je voudrais avoir une idée des frais que l'on va devoir engager ? (avocat, notaire)

Sur le principe de se séparer, nous sommes d'accord et mon mari garderait la maison ! mais le peut-il ?

Combien de temps cette procédure va durer ? et ayant changer de région, je ne connais personne pour me conseiller un avocat !

Je compte sur vos bons conseils, merci d'avance !

Cordialement.

Par **youris**, le **19/12/2018 à 09:25**

bonjour, si vous êtes tous les 2 d'accord sur les conséquences du divorce, vous pouvez divorcer par consentement mutuel qui nécessite que chacun prenne un avocat. mais peut être rapide. voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567> si vous avez encore un crédit à rembourser, le divorce n'annule pas ma solidarité entre co-emprunteurs. salutations

Par **Visiteur**, le **19/12/2018** à **09:40**

Bonjour,

Youris, "par consentement mutuel qui nécessite que chacun prenne un avocat" ? Il me semblait que justement le CM dispensait des 2 avocats ? Voir même aujourd'hui, pas d'avocat du tout ? Non ?

Par **youris**, le **19/12/2018** à **09:49**

comme il ne fallait pas mécontenter les avocats, si l'ancien divorce par consentement mutuel pouvait se faire avec un seul avocat pour les époux, le divorce exige un avocat par époux et c'est le notaire qui fait porter la mention du divorce en marge de l'acte de mariage et de l'acte de naissance de chacun des époux.

donc il faudra payer 2 avocats et le notaire pour sa prestation supplémentaire.

voir ce lien:

<https://www.alexia.fr/fiche/7185/divorce-avec-2-avocats.htm>